

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

EXTRAIT
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SMED13

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 013-251301545-20220705-2022_28-DE

Berger
Levrault

Séance du 05 juillet 2022
Présidence : Didier KHELFA

N° 2022-28

OBJET : APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYNDICAT

L'an deux mille vingt-deux et le 05 juillet à 9h45, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Considérant les statuts du SMED13 déposés en préfecture le 6 décembre 2018 prévoyant la mise en œuvre d'un système d'information géographique.

Le Président informe l'assemblée :

L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations de commandement ainsi que les rapports de subordination d'où une vision simple et claire de l'organisation des services.

Il convient d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité. En effet, il est important d'organiser les services afin de mieux répondre aux besoins des partenaires mais aussi en matière des Ressources Humaines.

Considèrent la nécessité d'assurer les missions du développement de ses activités en intensifiant son action au profit de la transition énergétique, il convient ainsi de répondre aux besoins propres du Syndicat en relations avec les exploitants de réseaux, les concessionnaires et les communes membres en créant un service dédié au Système d'Information Géographique « SIG » et de doter le Syndicat d'un outil d'aménagement du territoire.

Considérant la nécessité d'approuver l'organigramme de notre Syndicat donnant une représentation graphique de la structure des services,

Vu l'avis du Comité Technique, réuni le 24 mai 2022.

**Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.**

ARTICLE 1 : d'approuver le nouvel organigramme général des services du Syndicat tel que défini dans le document ci-joint.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of two overlapping loops, one larger than the other, positioned above the name of the president.

Didier KHELFA